



Communiqué de presse

—

Un Conseil TAC et quotas profondément décevant et frustrant

Le Conseil des ministres chargé de fixer les possibilités de pêche (quotas) pour 2024 s'achève sur un goût amer. 48 heures de négociations lourdes et tendues avec une Commission inflexible pour des mesures qui restent à analyser pour beaucoup.

La Commission a voulu confisquer la négociation et l'emprisonner dans un carcan juridique et scientifique en balayant la prise en compte des impacts socio-économiques au mépris des principes de la Politique commune de la pêche.

Pour la Méditerranée, la réduction d'effort de pêche dans le Golfe du Lion a été limitée mais n'est pas satisfaisante comme la situation des quotas de la Corse.

Olivier Le Nezet, Président du CNPMM commente : « Par cette attitude, elle balaie tous les efforts de la profession pour maintenir, restaurer les stocks, notamment du Golfe de Gascogne et les flottes qui en vivent. Nos attentes sont loin d'être satisfaites. Je ne comprends pas l'acharnement de la Commission à torpiller la pêche côtière, alors qu'elle prétend vouloir la sauvegarder. Cette année, les pêcheurs côtiers de lieu jaune, merlan et civelle vont en payer le prix ».

L'acharnement de la Commission est patent avec la volonté de mettre à mal le repeuplement d'anguille que notre profession met en œuvre au profit de beaucoup de pays européens. Les mesures du compromis du conseil sont extrêmement restrictives et illégitimes car les précédentes n'ont pas été évaluées scientifiquement.

Le CNPMM rappelle par ailleurs que les entreprises de pêche sont actuellement déjà confrontées à une conjoncture très difficile, un cumul de baisse de quotas et une crise du coût de l'énergie sans précédent qui importent finalement peu aux législateurs européens. Jamais la Commission n'a voulu considérer les impacts cumulés des réductions des principaux stocks du golfe de Gascogne. Elle en est restée à une approche au cas par cas ignorant le caractère multi spécifiques de nos pêcheries.

Seul point positif pour l'avenir, le début de reconnaissance de l'outil d'évaluation des impacts socio-économiques des variations de quotas de la profession (SCOPE).

Le CNPMMEM réitère son inquiétude face à la culture par la Commission européenne d'une procédure archaïque. Une négociation qui débute le 8 décembre alors que les avis scientifiques des principaux stocks commerciaux du Golfe de Gascogne sont disponibles depuis juillet n'est pas satisfaisante. Cela permet de réduire toute argumentation et contre-proposition de la part des Etats et des professionnels. Cela n'améliore pas la prévisibilité sur le long terme qui est pourtant un principe de bonne gouvernance de la PCP.

Olivier Le Nezet déclare : « Il serait temps que la Commission prenne conscience qu'elle est au service de la filière de la pêche professionnelle. Je suis révolté par la façon dont la France a été traitée. Le clap de fin de cette mandature est lamentable. A quand un vrai Commissaire qui défendra et mettra en œuvre la PCP comme il se doit ? ».

Paris, le 12 décembre 2023

Contacts :

Olivier Le Nézet : 06 40 57 39 85

Philippe De Lambert Des Granges : 06 60 95 27 94